

Séance du 17 février 2016

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Mme Corinne PIQUARD qui donne pouvoir à M. Cédric LINDECKER.

M. Sébastien BONNET est secrétaire de séance

Début de séance : 20h45

Le compte rendu de la séance du 26 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante :

Vente de bois : pour 10 abstention : 1

1/ révision d'aménagement de la forêt communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de révision de l'aménagement en vigueur de la forêt communale de Le Gratteris, pour la période 2016-2035, en vertu de l'article L212-1 du code forestier. Ce projet a déjà été présenté en réunion publique le 30 janvier 2016, en présence de l'agent ONF en charge du secteur. Il invite les membres à donner un avis. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale tel que présenté en séance. La commune s'engage à inscrire chaque année à son budget les crédits nécessaires pour financer les travaux d'entretien et de renouvellement des peuplements de la forêt, prévus par l'aménagement, après étude de l'avis de programme de travaux présenté par l'ONF.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

2/ SAFER : droit de préférence sur parcelles boisées

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de la SAFER concernant un droit de préférence sur des parcelles boisées qu'elle met en vente. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas acquérir les parcelles proposées, celles-ci n'étant pas mitoyennes des parcelles dont la commune est propriétaire

3/ ACCA de Le Gratteris : révision des baux

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande du Président de l'ACCA de Le Gratteris.

Il s'agit de la possibilité de rapprocher les dates anniversaires du bail contracté avec la mairie pour la jouissance de 11ha 22a et 65 ca de terrain qui prend fin en 2023 et de deux conventions pour un abri de chasse sur la parcelle A44 et pour l'étang situé sur la parcelle 19 qui se terminent en 2017. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que ces deux conventions seront réécrites avec comme date de fin la date du bail soit le 14 mars 2023. Il autorise Monsieur le Maire à signer les deux nouvelles conventions reprenant les mêmes conditions d'utilisation et d'entretien.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

4/ SIEHL : groupement d'achat

M. le Maire indique que la prestation relative au contrôle et à l'entretien des poteaux et bouches incendie publics incluse dans le contrat d'affermage arrivant à échéance le 30 septembre 2015 n'a pas été reconduite dans le nouveau contrat d'affermage. La compétence « Incendie » étant du ressort de la commune, le contrôle et l'entretien des poteaux et bouches incendie est à la charge du budget général de la Commune. Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue propose de mettre en place un groupement d'achat pour contrôles et entretien des poteaux et bouches d'incendie.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas participer à ce groupement.

5/ ouverture de crédits avant le vote du budget 2016

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'un réchaud, d'un détendeur avec tuyau et décide en vertu de l'article L1612-1 du CGCT d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 comme suit :

Compte 2188 : 65 €

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

6/ suppression du budget CCAS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) supprime dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS. Elle précise également que lorsqu'une commune a dissous son CCAS, elle est autorisée à exercer directement les compétences. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de supprimer la gestion comptable et budgétaire du CCAS au 31 décembre 2016, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

7/ carte avantages jeunes 2016-2017

Monsieur le Maire propose la reconduction de l'offre la carte avantages jeunes aux enfants âgés de 11ans à 20 ans. Cette carte sera vendue à la commune par le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté), 8 € l'unité.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

8/ convention Présence Verte

Monsieur le Maire propose d'établir un partenariat avec l'association nationale Présence Verte pour permettre aux personnes âgées et/ou handicapées de vivre à leur domicile tout en bénéficiant d'une téléassistance. La commune s'engage à informer, recueillir les demandes d'adhésion, permettre la constitution d'un réseau de solidarité, d'assurer le stockage des appareils avant leur installation. Les frais de dossiers restant à charge à la commune seront de 15 € par abonné.

pour : 10 contre : 1 abstention : 0

9/ prévisions d'achats 2016

Le Conseil Municipal décide :

Travaux : l'ameublement du secrétariat et l'accessibilité de la mairie

Achats : lave-vaisselle, percolateur et faitout de 36 l

Et s'engage à inscrire les crédits au budget 2016 après avoir pris connaissance des devis.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

10/ vente de bois

Le Conseil Municipal de mettre en vente un lot estimé à 80 m³ (soit 112 stères) au prix de 6 € le stère à M. Laurent SIMONIN.

pour : 10 contre : 0 abstention : 1

INFORMATIONS

La CAGB demande un accord de principe sur le projet de convention pour groupement de commande permanent. Si l'avis favorable est donné, une délibération entérinant la convention sera prise courant mars avril 2016. Les conseillers ne souhaitent pas donner suite à ce projet.

Extinction des lumières de rues une partie de la nuit / Les élus n'ont pas eu de remarques de la part des habitants

Abri de chasse : l'ACCA demande l'autorisation de construire un appentis. Les conseillers donnent un avis favorable

M. SCHWEITZER demande où en est la réflexion concernant la vitesse trop excessive de véhicules à certaines heures. Un courrier sera fait à nouveau aux gendarmes pour qu'ils effectuent des contrôles.

Fin de la séance : 22h05

Vu pour être affiché le 19 février 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER